

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
32e séance
tenue le
mardi 6 novembre 1990
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 32e SEANCE

Président : M. PAPADATOS (Grèce)

SOMMAIRE

- POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (*suite*)
- POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ELIMINER LA PAUVRETE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (*suite*)
- POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE
- b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Le présent compte rendu est sujet à rectifications

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE
A/C.2/45/SR.32
9 novembre 1990

ORIGINAL : FRANCAIS

156

La séance est ouverte à 10 h 55.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

Projet de résolution n A/C.2/45/L.23

1. M. ORTIZ (Bolivie), présentant le projet de résolution A/C.2/45/L.23 intitulé "Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles", au nom du Groupe des 77 et du Japon, dit que ce texte s'inspire largement de la résolution 44/236 adoptée l'année précédente par l'Assemblée générale; il note avec satisfaction que plus de 70 gouvernements ont créé des comités nationaux pour coordonner les activités à entreprendre dans le cadre de la Décennie et demande, entre autres, à la communauté internationale de verser d'urgence des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Décennie. Le projet réaffirme par ailleurs le rôle important du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale dans la coordination des programmes et souligne la nécessité d'une collaboration étroite entre le secrétariat de la Décennie et le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, de même que l'importance de programmes d'information visant à sensibiliser davantage le public à la prévention des catastrophes. Les coauteurs espèrent qu'il sera adopté par consensus, car il s'agit d'un texte simple qui ne devrait pas soulever de controverse.

Projet de résolution A/C.2/45/L.27

2. M. MARKS (Etats-Unis d'Amérique) présente le projet de résolution A/C.2/45/L.27 intitulé "Esprit d'entreprise" au nom de ses coauteurs, rappelant que ce texte a déjà été soumis à la seconde session ordinaire de 1990 du Conseil économique et social. Ce projet s'inscrit dans l'esprit de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement. Il faut souligner qu'il ne revêt nullement un caractère idéologique ou exhaustif; ses auteurs n'ont pas en effet l'intention d'imposer un plan global ni de proposer une panacée; il ne s'agit pas non plus de critiquer les autres composantes d'une structure sociale moderne complexe, mais plutôt d'une recommandation fondée sur l'expérience des pays. Le projet, qui est le fruit de longues délibérations, se borne à présenter l'esprit d'entreprise comme l'un des éléments propres à contribuer à une meilleure intégration de l'économie mondiale. L'existence d'un secteur privé florissant est la condition indispensable, mais non suffisante, d'une bonne croissance économique. Ce texte doit être étudié dans une optique prospective niant toute référence au passé. Ses auteurs sont prêts à poursuivre les consultations, si nécessaire, afin d'améliorer le projet, et à examiner toute recommandation constructive et réaliste en ce sens.

Projet de décision A/C.2/45/L.26

3. Le PRESIDENT signale que l'Argentine, l'Indonésie et la Mongolie se sont portées coauteurs du projet de décision A/C.2/45/L.26.

4. M. LU Ruishu (Chine) présente le projet de décision A/C.2/45/L.26 intitulé "Renforcement de la coopération technique entre pays en développement dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture" au nom de ses coauteurs. Il souligne que le problème alimentaire est d'une acuité toujours plus grande et que la malnutrition ne cesse de s'accroître dans le monde entier, surtout dans les pays en développement, et ce, en raison de toutes sortes de facteurs, dont l'accroissement démographique. S'il incombe à chaque pays d'agir pour remédier à cette situation, la coopération de la communauté internationale est indispensable. La coopération technique entre pays en développement joue dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture un rôle essentiel; elle a permis de réaliser des progrès considérables ces dernières années par le biais de nombreux projets. C'est pourquoi l'Assemblée générale a demandé son renforcement dans sa résolution 43/190. Le Conseil mondial de l'alimentation a, dans sa Déclaration du Caire de 1989, également réaffirmé l'importance de la coopération Sud-Sud dans ce domaine. Dans ce contexte, le PNUD a adopté un projet-cadre pour la promotion de la coopération régionale et de la coopération Sud-Sud dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, en juillet 1989. L'élan ainsi donné doit être maintenu et renforcé. Ce projet de décision est un texte de procédure qui se limite à demander aux pays développés et au système des Nations Unies d'aider les pays en développement à renforcer la coopération technique entre eux. Ses auteurs espèrent que la Commission l'adoptera par consensus.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ELIMINER LA PAUVRETE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite) (A/45/398, A/45/584)

Débat général (suite)

5. M. MINET (Organisation internationale du Travail) dit que les rapports publiés récemment par la Banque mondiale, le PNUD et le Comité de la planification du développement soulignent tous la dimension politique de la lutte contre la pauvreté. Il s'agit en effet, comme l'indique la Banque, de choisir entre les intérêts des pauvres et ceux des non-pauvres. Ce type d'arbitrage implique des choix politiques d'envergure majeure. Comme l'a dit le BIT dans son rapport annuel de 1989, les moyens d'action sont connus. Ce qu'il faut désormais, c'est reconnaître la communauté des intérêts et affirmer une volonté politique d'action.

6. La leçon tirée des récents événements est que, sans croissance, il est très difficile de s'attaquer aux problèmes de la pauvreté. Mais l'expérience a également montré que la croissance ne garantit pas automatiquement la réalisation des objectifs sociaux. Par ailleurs, les perspectives de croissance autonome et soutenue doivent être conçues dans une optique mondiale. La diminution des taux de croissance dans la plupart des régions du monde et la grave récession qui sévit en Afrique subsaharienne constituent des revers très graves. Au cours des années 80, l'accent avait surtout été mis sur les problèmes macro-économiques d'ajustement, de balance extérieure et de déficit budgétaire, ce qui a détourné l'attention des dimensions sociales du développement : la politique du développement s'était confondue avec celle de l'ajustement structurel. Or, un nouvel étage de pauvreté est venu s'ajouter à la pauvreté structurelle : les nouveaux pauvres sont tous ceux

(M. Minet)

qui ont vu disparaître ou diminuer leur revenu réel ou leur pouvoir d'achat et les groupes particulièrement vulnérables. Cette aggravation de la pauvreté met en évidence le lien étroit qui existe entre le progrès économique et le progrès social. En période de croissance, les salaires et les conditions de travail tendent à progresser sans pour autant grever l'économie. Par contre, en période de récession, les groupes à faible revenu sont en général ceux qui souffrent le plus.

7. Toutefois, même au cours des décennies marquées par l'expansion économique, les avantages de la croissance ne parvenaient qu'au compte-gouttes aux groupes les plus pauvres. C'est pourquoi des efforts majeurs ont été déployés vers la fin des années 60 pour réorienter les stratégies de développement vers la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté. Avec le lancement du Programme mondial de l'emploi en 1969, l'OIT a joué un rôle prédominant dans ces efforts. Le Comité de la planification du développement a demandé dans son dernier rapport de confirmer le mandat de ce programme qui a été jugé fort utile et dont le but est de contribuer à l'élaboration de politiques du travail s'insérant dans le contexte de stratégies générales qui tire parti de leur complémentarité avec d'autres politiques antipauvreté.

8. Par ailleurs, toutes les institutions spécialisées du système poursuivent des activités qui concernent directement ou indirectement cet objectif. Or, leurs travaux pourraient bénéficier d'une coopération, voire d'une coordination plus efficace. Les analyses partielles sont certes très utiles, mais une approche "fédératrice" demeure indispensable pour tirer le meilleur parti possible du consensus actuel sur une stratégie d'élimination de la pauvreté. Il suffira de rappeler que la nouvelle Stratégie internationale du développement, dont l'un des six objectifs principaux est un processus de développement adapté aux besoins sociaux visant une atténuation notable de la pauvreté extrême, indique aussi que les activités du système des Nations Unies doivent devenir encore plus cohérentes grâce à une coopération et à une coordination plus étroites entre les institutions.

9. M. GUERRERO (Philippines) note avec préoccupation que plus d'un milliard de personnes, soit un cinquième de la population mondiale, vit dans des conditions d'extrême pauvreté, soit une personne sur trois dans les pays en développement. Des millions d'êtres humains sont privés du droit à la vie puisque de très nombreux enfants meurent en bas âge par manque de soins. Des millions d'êtres humains sont privés de leur droit à la dignité, devant fouiller dans les poubelles pour assurer leur subsistance. Des millions sont dans l'impossibilité de développer leur potentiel intellectuel et privés de leur droit à la liberté puisqu'ils mènent des vies d'esclaves, perpétuellement occupés à satisfaire leurs besoins essentiels. Ces violations des droits de la personne humaine sont d'autant plus criantes que certaines régions du monde regorgent de biens et vivent dans l'abondance et le gaspillage.

10. Dans de semblables conditions, avant de parler de développement économique et social, il faut tout d'abord assurer à des millions d'êtres humains un niveau de subsistance décent. Il faut ne jamais oublier que l'homme est au coeur du développement, comme l'a reconnu la Déclaration sur la coopération économique internationale, adoptée par l'Assemblée générale, à sa dix-huitième session

(M. Guerrero, Philippines)

extraordinaire, dont l'un des principaux objectifs est d'enrayer la progression de l'extrême pauvreté et de la faim. Dans ce sens, la nouvelle Stratégie internationale du développement s'est fixé comme but de faire en sorte que les années 90 soient caractérisées par une amélioration notable de la condition humaine dans les pays en développement.

11. Pour éliminer la pauvreté, il faut s'attaquer à ses racines, et c'est ce que font les pays en développement, notamment les Philippines, où les récentes réformes agraires donnent la possibilité à un plus grand nombre de cultivateurs d'acquérir les terres qu'ils exploitaient. Le Pérou s'est engagé dans la même voie.

12. Mais ces efforts sont entravés par des situations que les pays en développement ne contrôlent pas : le déboisement, l'épuisement des ressources naturelles souvent causé par les pays développés; l'insuffisance des apports financiers, la baisse des cours des produits de base, les mesures protectionnistes appliquées par les pays industrialisés et le caractère très défavorable des termes de l'échange. Les maigres recettes que certains pays en développement tirent tant bien que mal des échanges internationaux sont amputées par le service d'une dette extrêmement lourde. De plus, les pays en développement non producteurs de pétrole sont durement frappés par la crise du Golfe, qui leur impose une facture pétrolière impossible à acquitter.

13. Il en résulte que ces pays ne disposent pas de fonds suffisants pour financer des programmes de développement économique susceptibles de créer des emplois ou des programmes sociaux en faveur des groupes les plus vulnérables.

14. S'il incombe au premier chef à chaque pays d'éliminer la pauvreté sur son territoire sans constamment imputer celle-ci aux séquelles du colonialisme, la Stratégie internationale du développement a rappelé que tous les pays doivent partager la responsabilité de la lutte contre la pauvreté.

15. Dans son récent rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général n'a pas manqué non plus de rappeler l'importance d'une action internationale concertée pour lutter contre le cercle vicieux de la pauvreté, de l'accroissement démographique et de tous les maux qui accablent les pays en développement et risquent de saper la stabilité et la paix mondiales.

16. Il est à espérer qu'à la session en cours, un consensus se dégagera sur les mesures à prendre pour s'attaquer aux problèmes de l'endettement, de la crise de l'énergie, des transferts négatifs de ressources, du commerce international, ainsi que de l'alimentation et de l'agriculture, qui tous aggravent le phénomène de paupérisation générale et qu'au-delà de ce consensus, les gouvernements manifesteront la volonté de les appliquer.

17. M. ZHANG Yesui (Chine) déplore que le phénomène de paupérisation s'accélère, particulièrement dans les pays les moins avancés. Au milieu des années 80, un cinquième de la population mondiale et un tiers de la population des pays en développement vivaient dans la pauvreté et 600 millions de personnes se trouvaient dans un état de pauvreté extrême.

(M. Zhang Yesui, Chine)

18. La dégradation des niveaux de vie s'est accompagnée d'une détérioration de la santé, de l'état nutritionnel et du niveau d'éducation des couches pauvres de la population, dégradation qui s'est répercutée sur la stabilité sociale et, dans certains cas, sur l'environnement. La stagnation puis la récession économique, l'accroissement démographique, les sorties massives de capitaux, la chute des recettes d'exportation, l'alourdissement du fardeau de la dette et les catastrophes naturelles sont autant de facteurs responsables d'une telle situation. Pour y remédier, les pays concernés devraient y dépenser des sommes énormes dont ils sont loin de disposer. Ils tombent alors dans un véritable cercle vicieux.

19. Le problème de la pauvreté se pose désormais à l'échelle mondiale. Le renforcement de la coopération internationale en vue de l'éliminer doit donc constituer l'une des priorités absolues pour les années 90. Pour que ces efforts soient couronnés de succès, la communauté internationale doit accepter le partage des responsabilités. Avec le relâchement des tensions internationales, les pays développés sont désormais à même de prendre des mesures concrètes pour contribuer à réduire la pauvreté dans les pays en développement. Ils devraient notamment accroître de manière substantielle les flux financiers en direction de ces pays, porter au plus tôt l'aide publique au développement à 0,7 % de leur PNB et alléger le fardeau de la dette des pays les plus déshérités. Les cours des produits de base devraient être stabilisés de façon à augmenter les revenus des pays en développement. Enfin, les institutions multilatérales, et particulièrement les institutions financières internationales, devraient prendre une part plus active à la lutte contre la pauvreté.

20. Les pays en développement, pour leur part, doivent s'attacher à mettre en oeuvre des stratégies de développement et des politiques de réduction de la pauvreté adaptées à leurs propres réalités. Il leur faut accroître la productivité, procéder à un partage équitable des maigres ressources dont ils disposent et s'attacher à mettre en valeur les ressources humaines afin que toutes les couches de la population puissent prendre une part active au processus de développement. Enfin, la planification de l'accroissement démographique est indispensable au succès de l'action entreprise.

21. La Chine s'est de longue date employée à lutter contre la pauvreté et a remporté de grands succès en ce domaine. Il n'en reste pas moins que le revenu par habitant y demeure très faible et que les populations qui vivent dans les nombreuses poches de pauvreté ont d'urgence besoin d'aide et de soutien. Le Gouvernement chinois, qui vient d'adopter un programme de lutte contre la pauvreté pour les années 90, continuera de tirer parti de l'assistance extérieure qu'il reçoit à cet effet. Il est clair que l'expérience chinoise, si elle est menée de façon adéquate, contribuera grandement à l'éradication de la pauvreté dans le monde.

22. M. HUSSEIN (Malaisie) dit que ce n'est qu'au début des années 70, avec l'échec de la théorie du ruissellement, que la Malaisie s'est véritablement penchée sur le problème de la pauvreté et de l'inégalité des revenus. Depuis lors, elle a fondé son action sur la redistribution des ressources par la croissance, ce qui lui a permis d'obtenir des résultats impressionnants. En effet, si les pauvres

(M. Hussein, Malaisie)

constituaient environ 60 % de la population en 1970, ils n'étaient plus que 16 % en 1989. Ce succès est dû à divers facteurs, parmi lesquels l'action des pouvoirs publics et la productivité accrue du secteur moderne de l'économie et de l'agriculture. C'est ainsi que l'on a encouragé le développement des petites exploitations agricoles et absorbé les ménages ruraux les plus pauvres dans le secteur moderne, par le transfert de la main-d'oeuvre vers l'industrie et le secteur tertiaire. Enfin, l'on a amélioré l'accès des couches les plus désavantagées de la population à des services de base tels que l'assainissement, la santé publique, l'éducation et le logement. Dans le cadre de ses efforts à long terme, la Malaisie continuera de consolider les dispositifs mis en place de façon à diversifier la base des revenus et à améliorer le niveau de vie des plus pauvres. Elle s'attachera davantage à développer les ressources humaines de façon à éliminer la pauvreté.

23. L'expérience malaisienne montre que la croissance économique est indispensable à la réduction de la pauvreté. Pour y parvenir, il faut s'attacher à identifier les régions marginalisées et les couches les plus pauvres de la population, afin de tirer un meilleur parti des programmes d'assistance. Les organismes publics doivent mieux coordonner leur action en matière d'éducation, de santé et de nutrition. Les dispositifs d'exécution des programmes de lutte contre la pauvreté doivent être rationalisés et mieux adaptés aux réalités et priorités locales. Parallèlement, une plus grande attention doit être portée à la gestion macro-économique. Enfin, il faut mettre en valeur les ressources humaines et accorder plus d'importance à la dimension humaine du processus de développement. Il apparaît donc nécessaire d'adopter une approche coordonnée qui porte sur plusieurs fronts.

24. Pour faire face à la généralisation de la pauvreté absolue, qui met en danger la paix et la stabilité, la communauté internationale doit prendre d'urgence des initiatives courageuses et résolues. Les organismes internationaux et les gouvernements doivent coordonner leurs efforts, définir leurs objectifs et se fixer des délais pour les réaliser. Enfin, les pays en développement doivent intensifier leur collaboration concernant les méthodes et les dispositifs à mettre en place pour obtenir une redistribution équitable des revenus et des ressources.

25. M. LOOS (Banque mondiale) souligne l'importance des mesures à prendre pour promouvoir la croissance, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, et endiguer la pauvreté, obstacle principal à toute politique de développement. Certains éléments positifs sont apparus dans les années 80, comme la détente Est-Ouest, qui permettront peut-être d'améliorer la situation économique mondiale dans les années 90. Toutefois, le spectre d'une pauvreté endémique continuera de hanter la communauté internationale; et il faudra, au cours de la décennie, évaluer les progrès de l'économie mondiale en fonction des résultats obtenus dans la réduction de la pauvreté. Il s'agit là d'un problème d'une ampleur considérable puisque 1 milliard d'être humains vivent dans des conditions qui n'atteignent pas le minimum acceptable. De plus, du fait de l'interdépendance du monde actuel, la pauvreté dans les pays les plus déshérités constitue également une menace pour le bien-être et la stabilité des sociétés industrialisées.

(M. Loos)

26. On constate des disparités énormes entre les pays développés et les pays en développement en ce qui concerne notamment le niveau nutritionnel, l'espérance de vie, la consommation d'énergie et les taux de scolarisation. Mais ce qui est encore plus préoccupant est le fait que la pauvreté est concentrée dans certaines régions : en Amérique latine, où les niveaux de vie sont aujourd'hui inférieurs à ceux des années 70, en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne; ce sont ces deux régions qui souffrent le plus; la mortalité infantile en Asie du Sud dépasse en effet 170 pour 1 000 contre moins de 10 en Suède et l'espérance de vie est de 50 ans dans l'Afrique subsaharienne contre 80 au Japon. Compte tenu de l'accroissement rapide de la population en Afrique, le nombre de pauvres continuera d'augmenter, même si la croissance économique s'accélère; c'est donc sur ce continent que la lutte contre la pauvreté exigera le plus d'efforts.

27. La réduction de la pauvreté appelle des actions dans les domaines économique, politique et social, d'où ses liens avec le développement. La croissance économique constitue la pierre angulaire de la lutte contre ce fléau. Le préalable de la relance de la croissance dans de nombreux pays est l'ajustement structurel. Il faut corriger les déséquilibres économiques car ce sont les pauvres qui souffrent le plus des distorsions et des politiques économiques mal conçues.

28. Si certains pays en développement, comme l'Inde, la Chine et l'Indonésie, ont fait des progrès spectaculaires dans la lutte contre la pauvreté, la plupart continuent de survivre dans des conditions extrêmement précaires. Dans son rapport sur le développement dans le monde 1990, la Banque mondiale a défini une stratégie aux fins d'aider les pays à affronter ce problème, soulignant que le principal atout des pays pauvres était leur force de travail. Il est maintenant en effet reconnu que la mise en valeur des ressources humaines d'un pays est un facteur essentiel de sa prospérité et de sa croissance. Il s'agit donc de promouvoir des activités génératrices de revenu pour les pauvres et de faire en sorte que ceux-ci, en améliorant leur accès aux services sociaux, puissent en tirer parti. Pour illustrer les potentialités de cette approche, il suffit de mentionner le cas de l'Indonésie qui, en moins d'une génération, a réduit d'environ 60 % à moins de 20 % l'incidence de la pauvreté.

29. Lorsque les deux parties de la stratégie ont été mises en oeuvre - la première consistant à encourager une croissance large et la seconde proposant d'améliorer l'accès à l'instruction, aux soins de santé et autres services sociaux, afin qu'ils tirent parti des nouvelles possibilités de revenu - les pauvres ont pleinement profité des avantages de la croissance économique, tout en y contribuant. Stimuler la croissance et aider les pauvres sont donc deux objectifs qui se renforcent mutuellement. Si des millions de pauvres peuvent bénéficier de cette stratégie, des mesures supplémentaires doivent toutefois être prises en faveur des groupes les plus vulnérables par le biais d'un système de transferts et de filets de sécurité.

30. La Banque mondiale accorde une grande importance à la réduction de la pauvreté, considérant que le meilleur moyen de lutter contre ce fléau est d'améliorer l'accès à l'éducation, les soins de santé et la nutrition. La planification familiale joue un rôle important dans cet effort, car l'accroissement

(M. Loos)

rapide de la population constitue une grave menace pour le développement et accélère la paupérisation. La Banque augmente donc rapidement son assistance dans les domaines des soins de santé primaires, de la planification familiale, de la nutrition et de l'enseignement primaire. Elle accorde une attention particulière au rôle des femmes dans le développement et s'efforce d'élargir les possibilités économiques qui leur sont offertes, tout en tentant d'atténuer les difficultés auxquelles elles sont confrontées dans les domaines de l'alimentation, de l'eau et des services sanitaires, encourageant à cette fin la participation des collectivités, des ONG et du secteur privé.

31. Toute stratégie de lutte contre la pauvreté exige que des mesures soient prises pour protéger l'environnement. Les deux objectifs sont interdépendants. La pauvreté est une cause majeure de la dégradation de l'environnement et les programmes visant à réduire la pauvreté contribuent efficacement à sa protection. La Banque mondiale, pour sa part, poursuivra simultanément ces deux objectifs, encourageant des modèles de développement écologiquement rationnels. Elle a indiqué dans son rapport que la stratégie de lutte contre la pauvreté pourrait réduire d'environ un tiers le nombre des pauvres dans les pays en développement d'ici à la fin du siècle. Cela est possible mais les gouvernements de ces pays devront faire preuve de la volonté requise et utiliser plus efficacement leurs maigres ressources. La coopération des pays industrialisés sera également nécessaire; ils devront notamment augmenter les courants d'aide publique au développement. A ce sujet, si les Etats membres de l'OTAN réduisaient leurs dépenses militaires de 10 %, ils pourraient doubler leur aide au développement. Quant aux pays en développement, ils pourraient eux aussi réduire ces dépenses, ce qui permettrait d'augmenter sensiblement les ressources nécessaires pour lutter contre la pauvreté.

32. M. OUALI (Burkina Faso) souligne que la pauvreté est l'un des défis majeurs de la fin du second millénaire, constatant que le phénomène de paupérisation s'accélère. La pauvreté est essentiellement un problème politique. Dans la mesure, en effet, où les connaissances humaines permettent de produire suffisamment de biens pour nourrir, vêtir, soigner et éduquer tous les êtres humains, la persistance de ce fléau ne peut s'expliquer que par un manque de volonté politique pour relever ce défi.

33. La pauvreté est principalement une manifestation de l'inégalité qui prévaut au niveau du monde. En effet, l'écart entre les nations riches et les nations pauvres continue de se creuser, les pays industrialisés s'enrichissant toujours davantage alors que les pays en développement sombre dans la pauvreté, du fait de l'échange inégal qui caractérise les relations économiques internationales. La pauvreté s'étendra encore si les cours des produits de base ne sont pas relevés et si la dette extérieure, les programmes d'ajustement structurel et les transferts négatifs de ressources continuent d'empêcher les pays en développement de relancer leur croissance.

34. Mais la pauvreté est également une manifestation de l'inégalité au niveau d'une société. Elle est l'expression d'un malaise social profond, résultant d'une mauvaise répartition des richesses nationales. La misère des uns n'est en effet

(M. Ouali, Burkina Faso)

bien souvent que le résultat de l'enrichissement scandaleux d'une minorité. Les pays en développement portent une grande part de responsabilités dans l'état de délabrement dans lequel vivent leurs populations. La corruption des élites et les détournements de fonds publics sont à l'origine de cette situation. L'irresponsabilité dont font preuve certains ressortissants de pays endettés par leurs exportations massives de capitaux est inadmissible car ces crédits pourraient servir à financer des projets de développement. Certains pays industrialisés se rendent complices de ces crimes du fait que leurs législations financières et bancaires encouragent ce type de fraude.

35. La pauvreté est également un désastre sur le plan économique. Pour survivre en effet, les pauvres des pays en développement en sont réduits à épuiser des sols déjà peu profonds, à surexploiter les pâturages et à défricher les forêts et, lorsque la nature n'a plus rien à leur offrir, ils se déplacent pour renouveler ailleurs ces mêmes atteintes à l'environnement. La relation entre pauvreté et environnement est donc réelle et devrait retenir l'attention de la communauté mondiale. Outre cette atteinte à l'environnement, la pauvreté porte un coup très dur à la production et donc au développement, dans la mesure où les forces productives ne sont plus en mesure de contribuer efficacement à la vie économique.

36. La communauté internationale doit intervenir pour que cesse l'exploitation féroce des pays pauvres par les pays riches et celle des pauvres des pays pauvres par les riches de ces mêmes pays, sinon le monde court à la catastrophe. Pour l'heure, tout est encore possible. Les ruraux pauvres des pays en développement se regroupent, s'organisent en coopératives - dans une sorte de "révolution silencieuse" - afin de vaincre les périodes de mauvaises récoltes dues à la sécheresse, aux inondations ou aux ravages causés par les criquets pèlerins. Il est essentiel que la communauté internationale soutienne activement ces efforts.

37. Il existe heureusement des moyens de lutter contre la pauvreté. Le Gouvernement du Burkina Faso a conscience pour sa part que ce fléau ne sera vaincu que si les pauvres prennent eux-mêmes leur destin en mains. Il a donc entrepris d'améliorer le niveau de vie de sa population par des actions visant notamment à assurer l'alimentation en eau potable, à promouvoir l'autosuffisance alimentaire et à créer des centres de santé, en particulier pour la protection de la mère et de l'enfant. Il a également introduit une réforme agraire qui fait de l'Etat le seul propriétaire de la terre, afin de protéger les paysans pauvres. Dans le domaine de l'éducation, les mesures qui ont été prises ont permis de doubler le taux de scolarisation. Afin d'éliminer l'une des causes de la pauvreté, à savoir la corruption et les détournements de fonds publics, le Gouvernement a créé des tribunaux populaires de la révolution.

38. Dans son rapport sur le développement dans le monde 1990, la Banque mondiale propose une stratégie en deux volets pour réduire la pauvreté : une bonne utilisation de la force de travail des pauvres et l'accès aux services de base. Mais cette suggestion soulève des difficultés car beaucoup de pauvres n'ont pas la force de travailler et leurs pays n'ont pas les moyens de mettre en place les services de base requis. Dans ces conditions, la relance de la croissance dans les pays en développement, grâce à une coopération économique internationale véritable, est la seule solution pour vaincre la pauvreté.

39. M. KRAMER (Canada) constate que l'existence de nombreux pauvres dans les pays en développement est un échec du monde moderne qui n'a pas su maximiser les potentialités économiques et humaines de ces pays. On a eu de tout temps tendance à considérer la pauvreté sous l'angle financier et économique, mais le Rapport mondial sur le développement humain est venu rappeler qu'il fallait la considérer aussi sous l'angle humain.

40. En tout état de cause, la croissance économique n'a pas nécessairement pour corollaire la suppression de la pauvreté. Si elle peut être une condition nécessaire pour réduire durablement la pauvreté, elle n'est en aucun cas une condition suffisante.

41. Comment s'attaquer efficacement à ce problème? On ne pourra réduire à long terme la pauvreté qu'en augmentant la productivité des pauvres. C'est en intégrant les pauvres dans le processus économique qu'on en diminuera le nombre et que l'on créera une économie plus forte et plus dynamique. On se heurte alors à trois obstacles : un cadre politique inadéquat, notamment des politiques économiques discriminatoires à l'égard des pauvres; des contraintes sur le plan des ressources humaines : les pauvres sont handicapés par leur manque d'éducation de base; et des contraintes financières : les pauvres n'ont pas accès au crédit ou à d'autres facteurs de production. Le premier obstacle est peut-être le plus sérieux. Pour le surmonter, les gouvernements des pays en développement peuvent concevoir, dans le cadre de leur réforme économique, des programmes susceptibles de promouvoir le développement et de réduire la pauvreté. Ils peuvent par exemple porter une attention particulière au secteur agricole, pour diminuer directement et indirectement la pauvreté rurale. Ils peuvent aussi arrêter des politiques qui privilégient l'emploi de la main-d'oeuvre dans le secteur industriel, afin de réduire la pauvreté urbaine. Ils doivent saisir toutes les possibilités offertes par le processus d'ajustement pour adopter des politiques propres à promouvoir le rendement économique et à combattre la pauvreté.

42. De leur côté, les pays industriels doivent appliquer des politiques économiques judicieuses susceptibles de créer un environnement international plus propice au développement et à l'élimination de la pauvreté dans le monde en développement. Ils peuvent à cet effet adopter par exemple des mesures non protectionnistes.

43. Les politiques de lutte contre la pauvreté peuvent varier selon les pays mais doivent toutes viser à améliorer les services de base concernant la santé et l'éducation, notamment dans les secteurs ruraux, à améliorer les techniques et les services destinés aux entrepreneurs, y compris les femmes. Dans de nombreux pays, la difficulté des pauvres à accéder au crédit entrave la croissance économique.

44. Selon le Rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale, un modeste transfert de fonds à l'intérieur des pays en développement suffirait à réduire considérablement la pauvreté. Il serait par exemple possible de détourner vers des programmes sociaux des ressources consacrées à des dépenses militaires non productives.

(M. Kramer, Canada)

45. Par ailleurs, certains donateurs bilatéraux investissent directement dans des projets ou des programmes qui visent directement à supprimer la pauvreté, mais il est parfois difficile de faire en sorte que les pauvres soient les vrais bénéficiaires des programmes appliqués.
46. Les banques multilatérales de développement, et notamment la Banque mondiale, devraient promouvoir des mesures d'ajustement destinées à lutter contre la pauvreté. Ces mesures consisteraient à : axer les dépenses consacrées à la santé et à l'éducation sur les services de base et à améliorer les possibilités de crédit pour les petits entrepreneurs, y compris les femmes.
47. Il faut se féliciter que ces banques introduisent désormais dans leur politique de prêt le critère de la lutte contre la pauvreté. L'IDA lie l'octroi de ses concours à un engagement de réduire la pauvreté.
48. Pour conclure, l'intervenant rappelle que les gouvernements ont un rôle primordial à jouer dans la lutte contre la pauvreté mais qu'ils ne sont pas les seuls responsables en la matière. Le secteur public et d'autres agents comme les ONG, les coopératives, voire les particuliers, doivent pouvoir s'associer à ce processus. Le secteur public - qu'il s'agisse de grandes, de petites ou de micro-entreprises - doit être encouragé à intervenir puisqu'il est créateur d'emplois.
49. M. DUTT (Inde) rappelle que plus d'un milliard de personnes dans les pays en développement, soit environ un cinquième de la population mondiale, vit dans des conditions de pauvreté et de privation, dont 600 millions environ dans une pauvreté et une misère extrêmes. Plus de la moitié des pauvres vivent en Asie et la Chine et l'Inde en comptent à elles seules quelque 400 millions. Supprimer la pauvreté est donc le défi le plus important que se doit de relever le monde actuel et on ne peut qu'être stupéfait par l'indifférence de certains pays donateurs qui cherchent à minimiser ce problème.
50. D'autant que ce problème est lié à celui de l'environnement qui préoccupe actuellement la communauté internationale, il faut bien admettre que la pauvreté, au stade qu'elle a atteint actuellement commence à avoir des incidences néfastes sur l'environnement dans le monde entier et, dans les pays en développement, c'est elle qui est, en fin de compte, le plus grand pollueur. Le Rapport sur le développement dans le monde 1990, publié par la Banque mondiale rappelle que la pauvreté affecte en premier les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes qui, étant moins instruites, ont moins accès que les hommes à des emplois rémunérateurs. Les enfants, et surtout les filles, en sont aussi les victimes.
51. Les pays en développement ne peuvent certes résoudre à eux seuls ce problème mais ils ont un rôle majeur à jouer en la matière. Il leur incombe d'adopter des politiques qui assurent une croissance juste et équitable, qui tienne compte des besoins des pauvres. Si une croissance économique rapide est nécessaire pour parvenir à alléger la pauvreté, elle n'est pas suffisante. La croissance doit s'accompagner de politiques efficaces spécialement conçues pour réduire la

(M. Dutt, Inde)

pauvreté : le Rapport de la Banque recommande par exemple un type de croissance économique axée sur l'utilisation de la force de travail. Sur ce plan, l'Inde a accordé une priorité particulière à des projets générateurs d'emplois, à forte intensité de main-d'oeuvre. Elle a en outre mis en place une infrastructure de services sociaux destinés à aider les pauvres.

52. Si les pays en développement ont une responsabilité importante, il ne faut pas oublier que le contexte économique international a contribué de façon sensible à exacerber la pauvreté : protectionnisme, dégradation des termes de l'échange, diminution des flux de ressources, chute des prix des matières premières, etc. La persistance de cette situation ne peut qu'aggraver le problème. Le Secrétaire général souligne dans son rapport sur la question que les politiques d'aide peuvent avoir des effets immédiats sur le plan de la lutte antipauvreté. Or, on constate que les transferts au titre de l'aide publique au développement n'ont pas augmenté en termes réels : en fait, l'APD, calculé en pourcentage du PNB des pays développés, a diminué.

53. Dans un monde interdépendant, aucun pays n'a intérêt à ce que la pauvreté s'étende, il faut donc renforcer la coopération internationale pour la supprimer à jamais.

54. M. BANDARA (Sri Lanka) rappelle que plus d'un milliard de personnes vivent dans la pauvreté, dont environ 600 millions dans des conditions de pauvreté abjecte et que l'Asie du Sud regroupe presque la moitié des pauvres du monde; près de la moitié de la population du Sri Lanka a un revenu inférieur à 370 dollars par an. C'est pourquoi le Gouvernement sri-lankais a lancé un projet de grande ampleur, dans le but d'alléger le fardeau de la pauvreté. Sri Lanka a bénéficié de la part de la Banque mondiale d'un prêt concessionnel à long terme de 85 millions de dollars destiné à créer des emplois, et donc à améliorer la vie des millions de Sri-Lankais vivant en-dessous du seuil de pauvreté.

55. L'intervenant souligne l'importance des documents mentionnés par le Secrétaire général dans son rapport sur la question (A/45/398), à savoir la Déclaration sur la coopération économique internationale et la Stratégie internationale du développement. L'élimination de la pauvreté, cause de misère et de chômage, de corruption et même de dégradation de l'environnement, est l'un des défis les plus importants des années 90 et il incombe à la communauté internationale tout entière d'entreprendre d'urgence une action pour supprimer ce fléau persistant, car il risque de créer d'autres problèmes graves, socio-économiques et environnementaux, voire être source d'instabilité politique.

56. Face à la nécessité d'alléger sans tarder le sort des pauvres, les mesures économiques traditionnelles ne sont pas toujours suffisantes. Aussi, si les effets de retombée du développement n'arrivent pas à avoir une incidence immédiate sur la pauvreté, il faut aller au-delà des méthodes traditionnelles et adopter des mesures novatrices comme celles prévues dans le programme "Canasaviya" à Sri Lanka. La coopération active de la communauté internationale est nécessaire à cet effet.

57. M. RONDON (Venezuela) dit que son pays accorde une importance considérable au problème de la pauvreté, qui s'aggrave de façon alarmante.

(M. Rondon, Venezuela)

58. La pauvreté est l'expression de l'inégalité et de l'injustice d'un système économique et social. On la trouve certes dans toutes les sociétés mais elle se manifeste avec plus d'intensité dans les pays en développement qui manquent de ressources pour mener une action efficace en la matière. Les chiffres sont éloquentes : plus d'un milliard de pauvres dans le monde, 900 millions d'analphabètes, 1 milliard 750 millions de personnes sans eau potable, 10 millions de sans-abri, 800 millions de personnes qui souffrent de la faim. Des mesures s'imposent et il incombe à chaque pays de faire en sorte que la richesse nationale soit répartie de façon plus équitable. Mais quand un pays est extrêmement pauvre, la solution ne consiste pas seulement à répartir plus équitablement une richesse pratiquement inexistante : elle consiste surtout à engendrer la richesse nécessaire, c'est-à-dire une croissance qui soit source de développement économique et social.

59. La réponse à ce problème se trouve dans la structure économique internationale. La dichotomie Nord-Sud met en évidence qu'il existe deux mondes, celui de la pauvreté et celui de la richesse. De tous les facteurs qui entravent les efforts déployés par les pays en développement pour surmonter leur situation, l'existence d'un contexte international défavorable est celui dont les conséquences sont les plus fâcheuses, car il entrave toute action menée dans le domaine social (santé, alimentation, éducation, culture, mise en valeur des ressources humaines et infrastructures).

60. Les pays en développement ont besoin de la coopération internationale pour parvenir à une croissance économique régulière et progressive. La suppression des facteurs négatifs qui s'opposent à leurs efforts - baisse des prix des matières premières, augmentation des taux d'intérêt, protectionnisme, poids de la dette extérieure - permettrait de supprimer le fléau qu'est la pauvreté. On voit bien en effet qu'il existe un rapport étroit entre pauvreté, croissance, développement et contexte économique international.

61. Il existe aussi un rapport étroit entre la pauvreté et l'environnement. Dans le monde actuel, la pauvreté est une menace grave pour l'environnement et les pays en développement ne disposent pas des ressources nécessaires pour lutter contre sa détérioration; celle-ci a pour origine la pauvreté et elle est en outre - dans le cas de la désertification par exemple - source de pauvreté supplémentaire.

62. Selon certaines études, les dépenses consacrées aux armements vont diminuer de plus de moitié vers la fin de la décennie. Les sommes ainsi économisées devraient être utilisées en faveur des plus nécessiteux, des pays où le niveau de vie interdit aux habitants de mener une vie digne de ce nom. Les ressources ainsi dégagées pourraient être employées pour favoriser la croissance économique des pays en développement dans une perspective de justice internationale accrue. La communauté internationale, et tout particulièrement le système des Nations Unies, ont un rôle important à jouer pour canaliser la coopération internationale dans ce sens.

63. Le PRESIDENT dit que la Commission a achevé l'examen du point 82 de l'ordre du jour.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

Projet de résolution A/C.2/45/L.18/Rev.1

64. M. SALES (Mozambique) demande au secrétariat de la Commission de supprimer l'Australie de la liste des coauteurs du projet de résolution A/C.2/45/L.18/Rev.1.

La séance est levée à 13 h 5.